

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4397

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4397**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet E-partage - Disposition d'animation du projet dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 25 juin 2012, la Communauté urbaine de Lyon a intégré en tant que partenaire le dispositif de recherche E-partage dans le cadre d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) "véhicules du futur".

Le projet E-partage, piloté par PSA, a pour objectif de tester différentes formes de partage de la voiture, pour des déplacements professionnels et/ou personnels en intra-entreprises ou en inter-entreprises. Le projet prévoit ainsi d'expérimenter plusieurs formes de partage :

- de véhicules particuliers pour de l'usage professionnel ou privé,
- de véhicules de flotte professionnelle pour de l'usage professionnel, mais qui pourrait être étendu à de l'usage privé, le soir ou le week-end,
- de véhicules gérés par un opérateur privé pour de l'usage professionnel ou privé.

Le projet, d'une durée de 24 mois sur les années 2013 et 2014, doit permettre de tester les conditions d'acceptabilité d'un tel dispositif de mobilité partagée mais également de faire tomber un certain nombre de cloisons (sociales, psychologiques, territoriales, financières, juridiques, etc.) en intra et inter-entreprises. L'objectif final est de réduire la place de l'automobile autosoliste dans les déplacements et d'inciter à de nouveaux comportements de mobilité plus durables.

a) - Objectifs

Pour ce faire, la Communauté urbaine, étant en charge des expérimentations de terrain avec les entreprises engagées dans des plans de déplacements inter-entreprises (PDIE), a souhaité décliner cette action de recherche sur plusieurs territoires dont celui de la zone d'emplois de la ZI de Meyzieu en s'appuyant sur l'animation de l'animateur mobilité de ce territoire. En effet, le budget prévu dans la convention bipartite signée avec l'ADEME d'un montant de 264 950 € prévoit un subventionnement possible de 132 475 € afin de soutenir et déployer cette action localement sur les territoires d'entreprises, en particulier sur la partie animation territoriale du dispositif. Sous le pilotage général de la Communauté urbaine, et en continuité de l'animation PDIE, les animateurs mobilité ont en charge d'enquêter les entreprises de leur territoire afin de trouver des entreprises volontaires pour tester le concept, de promouvoir le dispositif par tous moyens de communication, d'en assurer le suivi au cours des 24 mois et l'évaluation intermédiaire et finale.

Dans le cadre de sa compétence en matière de déplacements et voirie, le projet E-partage appliqué au territoire de la ZI de Meyzieu a déjà fait l'objet de soutien de la Communauté urbaine. Ainsi, par délibération n° 2013-3492 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a attribué, au profit de l'Association AIRM, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2013.

b) - Compte-rendu des actions réalisées pour l'année 2013

L'année 2013 a été consacrée à fédérer les entreprises du secteur autour du projet avec notamment l'organisation de réunions d'information, de présentations en entreprises, l'envoi de newsletters. 16 entreprises sont intéressées pour poursuivre l'expérimentation.

En partenariat avec l'Institut pour la ville en mouvement (IVM), une grande enquête sur la notion de partage est en cours de réalisation auprès des salariés de ces entreprises de la ZI de Meyzieu. Les résultats seront fournis au printemps 2014.

c) - Bilan des actions réalisées pour l'année 2013

Le travail avec les autres partenaires du projet (PSA, Deways, Docapost, Rennes Agglomération et Région Bretagne) est en cours et se concentre actuellement sur la mise en place d'une plateforme de partage ad hoc, qui permettra aux salariés et aux entreprises de partager leurs véhicules. A ceci, s'ajoute la finalisation de modèles économiques, juridiques et d'assurances. L'année 2014 sera donc consacrée à l'expérimentation concrète et à son évaluation.

Il est donc proposé de soutenir financièrement :

- le poste d'animateur mobilité du territoire de la ZI de Meyzieu (AIRM) porté par l'Association des industriels de la région de Meyzieu à hauteur de 25 000 € pour l'année 2014, sachant que le budget global du poste est de 62 200 € réparti comme suit :

Prévision de financement poste		en %
Communauté urbaine de Lyon	25 000 €	40
Ville de Meyzieu	10 000 €	16
CCEL	3 000 €	5
Autofinancement	14 200 €	23
Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	10 000 €	16
Total	62 200 €	100

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association AIRM, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 480 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.